Mémoire d’Unifor dans le   
cadre des consultations   
budgétaires de 2023 de l’Ontario

**Naureen Rizvi, directrice de la région de l’Ontario d’Unifor**

Février 2023

# À propos d’Unifor

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada, représentant plus de 315 000 membres, dont 160 000 qui vivent et travaillent en Ontario. Les membres d’Unifor travaillent notamment dans les secteurs des soins de santé, des soins de longue durée, de l’automobile, de la construction de véhicules de transport en commun, du transport, de l’énergie, des jeux et de l’hôtellerie.

# Services publics

Unifor s’inquiète de plus en plus des mesures prises par le gouvernement actuel visant les services publics de l’Ontario. L’érosion continue des services publics, malgré les recettes fiscales exceptionnelles, est incroyablement décevante et démontre un manque de vision. Unifor recommande que le gouvernement renverse la vapeur et redynamise plutôt les services publics de l’Ontario afin d’établir des bases solides pour les travailleuses et travailleurs et leur famille, aujourd’hui et demain.

## Services de garde d’enfants

* S’assurer que l’élargissement des services de garde d’enfants à 10 $ par jour financés par l’État cible les places sans but lucratif.
* Élaborer une stratégie efficace en matière de main-d’œuvre pour le secteur des services de garde, laquelle inclut :
  + une échelle salariale commençant à 25 $ l’heure pour tous les travailleurs et travailleuses des services de garde et à 30 $ l’heure pour les éducatrices et éducateurs agréés de la petite enfance;
  + des avantages sociaux et des régimes de retraite;
  + des congés de maladie payés;
  + du perfectionnement professionnel;
  + du temps payé consacré à l’élaboration de programmes.

## Soins de santé et soins de longue durée

* Revenir sur la récente décision d’autoriser la réalisation d’un plus grand nombre de chirurgies dans les cliniques privées, ainsi qu’un futur élargissement de cette mesure au-delà des chirurgies des cataractes.
* Mettre en place de nouvelles mesures en matière de soins de santé pour traiter des niveaux de rémunération et de dotation, notamment :
  + abroger le projet de loi 124;
  + établir un plan assorti d’un calendrier responsable pour atteindre la parité salariale dans les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les soins à domicile;
  + exiger un ratio de personnel à temps plein d’au moins 70 % dans les hôpitaux et les centres de soins de longue durée.
* Éliminer progressivement les centres de soins de longue durée à but lucratif et faire une transition vers les centres de soins communautaires et publics sans but lucratif.
* S’assurer que la norme de quatre heures de soins est appliquée dans les centres de soins de longue durée et tenir les centres responsables du respect de la norme.

## Assurance-médicaments

* Entamer les négociations avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place un programme provincial d’assurance-médicaments financé par l’État et permettant à tous les Ontariens et Ontariennes d’avoir accès gratuitement à des médicaments sur ordonnance.

## Transport en commun

* Allouer un financement adéquat et permanent pour maintenir et développer un service et une infrastructure de transport en commun abordable et de qualité, et interdire l’utilisation de fonds publics pour réduire et éliminer les itinéraires à l’échelle municipale en les remplaçant par des services de micro-transport privé (p. ex. Uber, Lyft).
* S’assurer que les marchés pour la construction de véhicules de transport en commun exigent le plus grand contenu canadien possible afin de créer de bons emplois et de les maintenir dans l’ensemble de la province.

# Soutien aux travailleuses et travailleurs

* Poursuivre les efforts visant à hausser le salaire minimum et s’assurer que les travailleuses et travailleurs des services essentiels sont payés en fonction de la valeur qu’ils offrent à la société.
  + Hausser le salaire minimum à 60 % du salaire médian des travailleuses et travailleurs à temps plein (selon cette référence, le salaire minimum en Ontario en 2022 devrait être de 18 $ l’heure).
  + Accorder un financement supplémentaire afin d’augmenter les salaires des travailleuses et travailleurs à bas salaire dans le secteur public élargi, notamment les services de garde d’enfants, les services sociaux, les soins de santé et l’éducation.
* Instaurer un congé de maladie payé permanent de 10 jours, et offrir des jours de congé supplémentaires lors des périodes d’isolement ou de quarantaine pendant une crise de santé publique. Les jours de congé de maladie payé doivent être accessibles à tous, flexibles, payés par l’employeur et ne pas nécessiter un billet du médecin.
* Embaucher un plus grand nombre d’inspecteurs en santé et sécurité en milieu de travail pour s’assurer que les lois et les règlements en matière de santé et de sécurité sont respectés et que les milieux de travail sont sécuritaires.
* Adopter une loi qui permet l’accréditation syndicale par vérification des cartes.

# Investir dans les programmes d’adaptation de la main-d’œuvre

* Garantir un financement provincial adéquat et permanent pour maintenir les ententes du Programme d’adaptation de la main-d’œuvre et les élargir à l’ensemble de la province dans un contexte de fermeture d’entreprise.
* Continuer de mettre sur pied des centres d’action et des comités d’adaptation de la main-d’œuvre par le biais de partenariats avec des syndicats dans le cadre du Programme d’adaptation de la main-d’œuvre pour garantir une approche collaborative holistique axée sur les pairs en matière d’adaptation de la main‑d’œuvre.
* Utiliser les ententes et les partenariats conclus dans le cadre du Programme d’adaptation de la main-d’œuvre pour créer un programme d’adaptation de la main‑d’œuvre dans le secteur de l’automobile pour les travailleuses et travailleurs de l’automobile affectés par la suppression d’emplois découlant d’une transition vers les véhicules à émission zéro ou d’autres changements technologiques majeurs.

# Stratégie pour le secteur de l’automobile et véhicules électriques

* Collaborer avec les gouvernements fédéral et municipaux dans le cadre d’une stratégie exhaustive et ciblée de construction de véhicules qui met en œuvre les 29 recommandations d’Unifor dans son programme d’orientation intitulé *Tracer la voie vers la reconstruction du puissant secteur canadien de l’automobile* et qui favorise les investissements dans les programmes de construction de véhicules à émission zéro, de production d’éléments de batterie et d’autres composants critiques, et de construction de moteurs à combustion interne et de groupes motopropulseurs.
* Continuer d’investir dans la construction d’infrastructures pour véhicules électriques, y compris les bornes de recharge (une mesure qui respecte le taux cible d’une borne de recharge pour 10 véhicules électriques routiers), et la croissance des sources d’énergie propre et renouvelable pour renforcer le système électrique provincial.
* Rétablir les incitatifs pour les consommateurs sur l’achat de véhicules à émission zéro, parallèlement au futur déploiement de véhicules de passagers de fabrication canadienne entièrement électriques.
* Fournir un soutien ciblé afin d’identifier les fournisseurs de pièces d’automobiles en péril, leur permettant de réorganiser leurs activités et de recycler les travailleuses et travailleurs pour contribuer à la chaîne d’approvisionnement croissante de véhicules à émission zéro.
* Collaborer avec le gouvernement fédéral à la mise en place de mesures de soutien à la transition vers un nouvel emploi pour les travailleuses et travailleurs affectés par la suppression d’emplois découlant d’une transition vers les véhicules à émission zéro. Ces mesures comprendraient le maintien d’un revenu adapté, la préparation au marché du travail et le perfectionnement des compétences (y compris par le biais d’ententes du Programme d’adaptation de la main-d’œuvre), l’aide à la réinstallation, des mesures de transition vers une retraite anticipée et d’autres mesures de soutien nécessaires à une adaptation réussie au marché du travail.

# Atténuer la pénurie de chauffeuses et chauffeurs d’autobus scolaires

* Allouer un financement gouvernemental permanent supplémentaire pour favoriser l’embauche et le maintien en poste de chauffeuses et chauffeurs d’autobus scolaires, augmenter le nombre d’autobus et d’itinéraires, et accroître les ressources comme l’embauche de surveillants adultes à bord des autobus pour aider les chauffeuses et chauffeurs qui transportent de jeunes enfants ou des élèves ayant des besoins spéciaux.

# Bonifier les prestations de la Commission des accidents du travail

* Abroger le changement touchant la Commission des accidents du travail qui permet à la Commission de rendre les primes aux employeurs. Le gouvernement doit entreprendre des consultations exhaustives avec toutes les parties concernées au sujet de l’ensemble du système d’indemnisation des travailleuses et travailleurs, y compris les niveaux de prestations et le traitement des demandes. Les recommandations visant à améliorer le système incluent les suivantes :
  + accroître l’allocation pour perte de revenus à 90 % et rétablir la réduction de 5 %;
  + harmoniser le taux d’inflation appliqué à la perte de revenus des travailleuses et travailleurs blessés avec le taux d’augmentation de l’indice des prix à la consommation;
  + rétablir le ratio des indemnités pour perte de revenu de retraite à une cotisation de 105 %;
  + offrir une meilleure couverture pour les blessures psychologiques et les maladies professionnelles.
* Offrir des versements supplémentaires aux familles de travailleuses et travailleurs qui décèdent au travail.
* Offrir du financement pour rétablir l’accès au Bureau des conseillers des travailleurs afin que les travailleuses et travailleurs syndiqués blessés reçoivent du soutien exempt de discrimination.
* Inclure les maisons de retraite comme employeurs à l’annexe 1 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* aux fins de la Commission des accidents du travail afin que les travailleuses et travailleurs des maisons de retraite soient protégés en cas de blessure.

# Lutte contre le racisme

* Offrir un financement accru pour l’élaboration de programmes et d’initiatives communautaires de lutte contre le racisme et l’islamophobie dans la province, et fournir des ressources supplémentaires pour appuyer le travail de la Direction générale de l’action contre le racisme de l’Ontario, qui cherche à mettre en œuvre un plan stratégique renouvelé de lutte contre le racisme.
* Former un groupe de travail provincial, composé de parties politiques, syndicales, académiques et communautaires clés, afin d’élaborer et de mettre au point un plan pour freiner la hausse des crimes haineux commis contre les personnes noires, autochtones et de couleur en Ontario, notamment l’islamophobie et l’antisémitisme, et lui fournir les ressources nécessaires.

KT/klsepb343